

Comment se débarrasser d'un ordinateur?

Tout dépend de l'état de l'ordinateur. S'il fonctionne encore, il peut être vendu ou donné. S'il ne fonctionne plus une réparation ou le remplacement de certaines pièces valent peut-être la peine. Si l'appareil est vraiment hors d'usage il doit intégrer une filière de recyclage : reprise dans un magasin ou dans un parc à conteneurs.



Conseils d'élimination

Si l'ordinateur fonctionne

Un appareil en bon état de fonctionnement pourra toujours servir à des utilisateurs qui n'ont pas besoin d'un équipement avec des performances élevées. Certaines organisations viennent gratuitement à domicile enlever les encombrants. Les modalités pratiques vous seront expliquées lors du contact téléphonique pour l'enlèvement des appareils.

L'appareil peut donc être:

- repris par des associations caritatives ou les entreprises d'économie sociale;
- donné au CPAS de votre commune.

Si l'ordinateur est en panne

Le contact entre le particulier et le revendeur est souvent privilégié.

- donnez le PC à un revendeur qui le reconditionnera et lui donnera une seconde vie;
- donnez-le aux entreprises de type "entreprise de formation par le travail" qui pourront récupérer des pièces ou le réparer.

Les entreprises d'économie sociale actives dans la récupération et le recyclage sont fédérées au sein du Réseau RESSOURCES (<http://www.res-sources.be/>).

Si l'ordinateur est à jeter

Si vous voulez vous débarrasser d'un ordinateur qui ne fonctionne plus sans en acheter un autre, vous pouvez simplement l'apporter dans un parc à conteneurs, c'est gratuit.

Si vous en achetez un nouveau, vous pouvez ramener gratuitement l'ancien ordinateur dans le magasin où vous faites votre achat.

Enjeux

Les ordinateurs contiennent des cartes électroniques qui contiennent des substances toxiques (plomb, mercure, cadmium...) et des métaux précieux récupérables (or, platine, argent). Si l'écran est cathodique (CRT) c'est l'élément qui pose le plus problème au moment de l'élimination.

Un écran cathodique est constitué d'une dalle en verre contenant des métaux lourds (baryum, strontium et parfois zirconium) et d'un cône en verre au plomb. Autant de métaux toxiques non biodégradables qui se libèrent du verre émiétté dans les décharges et s'infiltrant dans les sols en direction des nappes phréatiques ou se fixent sur les filtres des fumées quand l'écran passe par l'incinérateur. Il est donc nécessaire de les éliminer le plus proprement possible.

Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) sont soumis à l'obligation de reprise et la collecte, le transport et le recyclage est assuré par Recupel.

Le consommateur paie une cotisation à l'achat de tout nouvel appareil électrique ou électronique en vue d'en assurer le recyclage futur.

Les cotisations ont été fixées en fonction de la difficulté du traitement du déchet, pas en fonction de la taille du produit. Vous paierez donc la même prime à l'achat d'un écran de 15 pouces qu'à l'acquisition d'un écran de 21 pouces.

RECUPEL

Boulevard Reyers, 80
1030 Bruxelles
tél: 02/706.86.16 et 18
fax: 02/706.86.13
E-mail: info@recupel.be
Site Internet: <http://www.recupel.be>

RESSOURCES

(Réseau des entreprises d'économie sociale actives dans le secteur de la récupération et du recyclage)
Rue Nanon, 98
5000 Namur
tél: 081/71.15.81
fax: 081/71.72.43
E-mail: info@res-sources.be
Site Internet: <http://www.res-sources.be>

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://ecoconso.be/content/comment-se-debarrasser-dun-ordinateur>